



LE CONCERTO

10 ans déjà !

Dans ce numéro :

Des nouvelles de la Coalition des TROCs	P. 2
Le rapport Castonguay	P. 4
Québec en Forme et le Fonds sur la promotion des saines habitudes de vie	P. 5
Le régime de retraite	P. 6
Guide sur la reddition de comptes et la rédaction du rapport d'activités	P. 6
Les p'tites nouvelles des OMR	P. 7
Mission collective : bâtir un Québec sans pauvreté	P. 7
Bonne nouvelle pour Moisson Lanaudière	P. 7
Dates importantes à retenir	P. 8

Rédaction :

Chantal Sullivan, TROCL
Maya Fernet, TROCL
Serge Tremblay, TROCL

Collaboration :

Francine Desjardins, Table des OMR

Mise en page :

Denise Desrochers

Édition :

Conseil d'administration de la TROCL

Dépôt Légal :

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque Nationale du Canada

ISSN : 1704-5916

Tirage : 200 copies

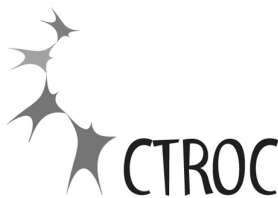
Les 13 et 14 mars 1998 constituent un moment marquant de l'histoire communautaire puisque se tenaient alors les États généraux du mouvement communautaire lanauchois. Pas moins de 201 personnes, représentant 123 organismes communautaires, ont participé à cet événement qui se déroulait au Centre de réflexion Chrétienne à Joliette.

Ce rassemblement a permis aux participantes et aux participants de s'engager solidairement en déterminant des objectifs communs qui allaient influencer l'avenir du mouvement ainsi que celui de la TROCL.

En voici un bref rappel :

- ✓ *Articuler notre discours et notre stratégie pour faire reconnaître notre expertise et notre rentabilité sociale et économique dans le but d'obtenir un financement de base adéquat pour tous les organismes communautaires lanauchois ;*
- ✓ *Évaluer le rôle respectif et la pertinence de nos structures de concertation locales, régionales et nationales dans une perspective de plus grande efficacité ;*
- ✓ *Raffermir notre cohésion locale, régionale et nationale à partir des besoins des populations cibles ;*
- ✓ *Se doter de balises d'évaluation qualitative et quantitative à notre image*

Dix ans plus tard, la TROCL envisage un nouvel exercice de réflexion collective pour la prochaine année. L'évolution du contexte social et économique, de même que le rôle fondamental des organismes communautaires, témoignent de la nécessité de redéfinir nos orientations futures. À la couleur des États généraux, nous veillerons à ce que la créativité, l'originalité et le plaisir soient au rendez-vous.



Des nouvelles de la Coalition des TROC

Les membres de la Coalition des TROC se sont réunis les 19-20-21 février derniers. La tenue de cette rencontre coïncidait avec la présentation du rapport Castonguay et la conférence de presse du ministre Couillard. Les délégués des TROC présents à cette rencontre ont donc décidé de se mobiliser et de se déplacer vers l'Assemblée nationale, où se tenait la dite conférence de presse. Cette action avait pour but de dénoncer les recommandations du rapport Castonguay qui visent essentiellement une privatisation accrue des services de santé. Plusieurs communiqués de presse de la CTROC ont pu être transmis aux médias présents. Vous trouverez des informations supplémentaires concernant le rapport Castonguay dans les pages qui suivent.

Rappelons que la CTROC demande une rencontre avec le ministre Couillard depuis près de deux ans pour aborder la question du rehaussement financier à la mission globale des organismes communautaires en santé et services sociaux. Malgré de multiples tentatives, le ministre Couillard refuse toujours cette rencontre, prétextant que cette question sera abordée au sous-comité sur le financement découlant du Comité sur la valorisation et la consolidation de l'action communautaire. La CTROC considère toujours essentiel de rencontrer le Ministre pour obtenir des engagements clairs en terme de rehaussement financier. Ainsi, la CTROC a saisi l'occasion, lors de la rencontre nationale, pour tenir une conférence de presse et réaffirmer la nécessité de rencontrer le Ministre. Notons que plusieurs médias nationaux et régionaux ont diffusé le communiqué de la CTROC.

Comité mobilisation

Ce comité voit à l'élaboration d'actions permettant de porter les revendications financières de la CTROC, dans le but d'obtenir une reconnaissance et un financement visant à consolider l'ensemble des organismes communautaires oeuvrant en santé et services sociaux. Les travaux du comité mobilisation sont liés à notre volonté de rencontrer le ministre Couillard afin d'aborder la question du financement des groupes. Des actions en gradation ont été proposées pour les prochains mois, soit :

- Demandes des TROC pour une rencontre avec le ministre Couillard ;
- Demandes des groupes pour appuyer la demande de rencontre avec le Ministre ;
- Rencontrer les députés et les ministres responsables des régions afin de faire pression sur le ministre Couillard pour une rencontre ;
- Déposer un avis pré-budgétaire pour le budget 2009 ;
- Dépôt collectif des demandes PSOC ;
- Journée d'étude et suspension des activités.

Certaines actions seront mises en branle rapidement et des outils seront proposés par le comité. Il poursuivra également ses travaux en vue de l'actualisation de l'ensemble des actions suggérées.

Comité visibilité

Ce comité a le mandat d'évaluer et de proposer des actions de visibilité afin de permettre à la population de mieux connaître les organismes communautaires et conséquemment, de créer ou bonifier le capital de sympathie. Rappelons que ce comité a permis la réalisation des diverses activités liées au 23 octobre dernier et que les travaux actuels visent la journée de l'action communautaire autonome du 23 octobre 2008.



À partir de l'outil promotionnel élaboré à l'automne dernier, soit l'affiche illustrant la province de Québec, le comité doit voir à la faisabilité de la représentation de cette carte à échelle humaine. Le comité est également à la recherche d'unE porte-parole connu qui serait associé aux événements de visibilité de la CTROC. Il doit aussi se pencher sur la reproduction des outils promotionnels développés et en considérer de nouveaux.

Travaux du comité valorisation avec le MSSS

Rappelons que le Comité sur la valorisation et la consolidation de l'action communautaire travaille actuellement sur deux dossiers via des sous-comités, soit : le cadre de référence sur les modes de financement et le financement.

CONSULTATION SUR LE CADRE DE RÉFÉRENCE SUR LES MODES DE FINANCEMENT DU PSOC

Suite à la consultation menée auprès des TROC sur les modes de financement du PSOC, les résultats de celle-ci ont permis à la CTROC d'émettre un avis qui demande :

- *Que la prépondérance du financement à la mission soit indiquée au cadre ;*
- *Que la définition et la nature des ententes pour le financement d'activités spécifiques soient davantage précisées ;*
- *Que des facteurs d'exclusion soient ajoutés en fonction de ceux indiqués au cadre de référence en matière d'action communautaire ;*
- *Que soit prévu un mécanisme de transfert de fonds provenant du financement pour des activités spécifiques vers le financement en soutien à la mission globale.*

Le sous-comité sur les modes de financement, sur lequel siège la TROCL, doit se réunir à nouveau à la fin du mois de mars. Il devra alors traiter les recommandations formulées par les diverses instances qui ont procédé à une consultation.

SOUS-COMITÉ FINANCEMENT

Suite au dépôt d'une proposition du MSSS, concernant le mandat de ce sous-comité, la CTROC a formulé des recommandations au MSSS afin de s'assurer que ses préoccupations soient véritablement abordées. La CTROC a décidé de participer à la première rencontre du sous-comité pour vérifier si le plan de travail, élaboré en fonction du mandat, lui donnera une véritable marge de manœuvre pour faire des gains réels et significatifs en lien avec ses préoccupations et ses revendications. Les principaux éléments qui devraient être abordés portent notamment sur :

- *le principe d'indexation du soutien financier des organismes communautaires ;*
- *la prépondérance du financement à la mission globale ;*
- *les mécanismes actuels et potentiels d'attribution et de rehaussement du financement des organismes communautaires.*

Les travaux du sous-comité devraient débiter en avril prochain. La TROCL devra, quant à elle, se pencher sur certains aspects (indexation, moratoire, etc.) pour camper ses orientations et donner des enlignements à sa déléguée puisque la TROCL siège également à ce sous-comité.

Réseau québécois de l'action communautaire autonome

Cette instance procède à deux consultations. La première aborde la question du numéro de charité et la CTROC fera appel à une ressource contractuelle pour identifier les enjeux et soumettre un avis. La deuxième porte sur le plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire. Un comité ad hoc a été mis sur pied dans le but d'analyser les éléments soumis à la consultation et élaborer un avis qui a été transmis au RQ-ACA.



Le rapport Castonguay La TROCL se positionne contre !

L'article qui suit est librement inspiré du document de réflexion « *Le rapport Castonguay – Que Faut-il en penser ?* » rédigé par la Coalition Solidarité Santé, qui peut être consulté sur le site Internet de la TROCL, sous la rubrique Référence. La TROCL adhère à l'analyse effectuée par la Coalition Solidarité Santé et elle est signataire de sa déclaration que nous vous invitons à appuyer en accédant à leur site Internet : <http://www.santesansprofit.org>

À la demande du gouvernement, le comité Castonguay avait le mandat de formuler des recommandations concernant de nouvelles sources de financement pour le système de santé, le rôle que pourrait tenir le privé et la structure comptable permettant de mettre à jour la problématique du financement.

Pourquoi doit-il être rejeté ?

Selon la Coalition Solidarité Santé, il ne fait aucun doute que, sous la volonté d'assurer la pérennité du système de santé, le rapport Castonguay propose une série de mesures qui auraient comme effet de le miner ou de le saborder. Nous rejetons ce rapport :

- ▶ Parce que les organismes communautaires sont perçus comme des pourvoyeurs de services.
- ▶ Parce que la santé n'est plus considérée comme un droit humain fondamental dont l'état est garant.
- ▶ Parce que la population contribue déjà amplement par les impôts.
- ▶ Parce qu'il existe des solutions publiques à des problèmes publics.
- ▶ Parce que plus le privé est présent, moins les dépenses totales de santé sont contrôlées.
- ▶ Parce que la création d'un système parallèle créerait un manque de ressources déjà précaires dans le système public.
- ▶ Parce que les assurances privées, de par leur coût, leur accessibilité et leurs critères de priorités, ne garantiront pas un accès à tous les services de soins.
- ▶ Etc.

Selon la Coalition, le plus grand problème n'est pas que le système public est incapable de s'adapter, mais qu'il a été fragilisé par de multiples réformes guidées par des compressions budgétaires.

Mise en application du rapport

Malgré la position du ministre Couillard lors du lancement du rapport, à l'effet qu'il était trop tôt pour appliquer bon nombre de ces recommandations, il n'en reste pas moins que plusieurs d'entre elles seront rapidement mises en place. En effet, l'édition du 12 mars 2008 du *Tour d'y voir* mentionnait que le ministre Couillard a récemment commandé la mise en place de cinq chantiers de travail et d'implantation qui toucheront : l'accès aux médecins de famille, la décentralisation et l'allocation des ressources, la performance, ainsi que la création de l'institut national d'excellence en santé, sous la présidence de monsieur Claude Castonguay. Lors de cette même annonce, le Ministre a tenu à souligner que d'autres recommandations sont actuellement à l'étude et devraient s'actualiser éventuellement. Nous devons donc rester vigilants.

C'est par la voix d'un communiqué de presse, envoyé le 18 mars dernier aux médias de la région, que la TROCL a rejeté les recommandations découlant du rapport Castonguay intitulé « En avoir pour son argent ».

Québec en Forme et le Fonds sur la promotion des saines habitudes de vie



Depuis l'été dernier, plusieurs questionnements planent en lien avec une nouvelle entente signée entre le gouvernement du Québec et la Fondation Chagnon. D'où provient cette entente ? Qu'est-ce que le Fonds sur les saines habitudes de vie ? Quel est le rôle de Québec en Forme ? Qu'est-ce que la Société de gestion ? Y aura-t-il des projets dans Lanaudière ? Voilà les interrogations auxquelles nous tenterons de répondre. Il est important de mentionner que se sont des informations factuelles, qui devraient apporter des réponses concrètes, permettant de poursuivre les réflexions en lien avec l'idéologie entourant ce partenariat public-privé.

Suite au forum des générations de 2004 et aux recommandations du rapport Perrault sur l'amélioration des saines habitudes de vie chez les jeunes, le gouvernement du Québec a rédigé son plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes de poids 2006-2012 (PAG). Ce plan a pour cible les jeunes de 0-25 ans et leur famille. Afin de mettre en œuvre les actions nécessaires pour la tranche d'âge des 0-17 ans, une loi instituant le Fonds sur la promotion des saines habitudes de vie a été adoptée, en juin 2007 et ce, tant au niveau de l'alimentation que de l'activité physique.

Ce Fonds résulte d'un partenariat entre le gouvernement du Québec et la Fondation Chagnon. En effet, une entente de 400 millions sur 10 ans a été convenue. Chacune des parties s'engage donc à verser 20 millions annuellement, des argents qui seront administrés par une société de gestion qui réunit la ministre de la Santé et des Services sociaux et la Fondation Chagnon, plus précisément Québec en Forme. Il est important de mentionner que la répartition des sommes est séparée en deux volets :

1. 25% pour des projets de promotion visant une partie ou l'ensemble de la population québécoise
2. 75% pour des projets de mobilisation des communautés locales qui visent les 0-17 et leur famille

Dans Lanaudière, l'implantation des projets de mobilisation se fera par le biais du plateau intersectoriel régional du PAG et du Fonds de promotion des saines habitudes de vie. Le leadership de ce plateau est assumé par l'Agence de la santé et des services sociaux et de nombreux acteurs y sont présents, dont la TROCL. Le plateau en est à définir ses valeurs et ses critères qui guideront les choix régionaux entourant les projets de mobilisation. D'ailleurs, lors de la dernière rencontre, les acteurs du plateau se sont entendus pour ne pas précipiter l'implantation de projets dans Lanaudière. Un plan de communication sera établi et permettra de bien expliquer l'offre de projets et les étapes à suivre.

Voilà un bref survol concernant Québec en Forme, un document plus complet vous sera acheminé sous peu. Cependant, si vous souhaitez avoir plus d'informations sur Québec en Forme et le Fonds de gestion, vous pouvez consulter ces deux liens :

www.quebecenforme.org et www.saineshabitudesdevie.org



LE RÉGIME DE RETRAITE



La formation sur le régime de retraite, tenue en décembre dernier, a attiré près de 100 personnes du milieu communautaire lanaudois. La présentation du modèle proposé par Relais Femmes et le Centre de formation populaire a su confirmer la pertinence d'un tel régime. Toutefois, son actualisation présente un défi de taille et soulève des interrogations chez les groupes.

L'adhésion imminente à un tel régime est nécessairement freinée puisque les groupes ressentent le besoin de poursuivre leurs réflexions et ce, à travers la province. Celles-ci doivent être réalisées avec l'équipe de travail et le conseil d'administration et doivent tenir compte de la réalité propre à l'organisme, dont sa capacité financière.

Ceci dit, il faut également penser à long terme et favoriser la relève puisque la pénurie de main d'œuvre envisagée n'épargnera pas le communautaire. Outre les intérêts des salariéEs actuels, les organismes ont donc le devoir d'y réfléchir puisque la décision d'adhérer ou non revient à chacun.

Bien que l'échéance prévue au démarrage du régime de retraite semble improbable, il est important que la question soit traitée par les organismes pour une décision éclairée. Pour alimenter vos réflexions, vous pouvez consulter le lien suivant : <http://www.lecfp.qc.ca/>

Guide sur la reddition de comptes et la rédaction du rapport d'activités



Avec l'arrivée du printemps, la TROCL vous acheminera bientôt un guide sur la reddition de comptes et la rédaction du rapport d'activités. Ce document est destiné aux organismes communautaires autonomes financés dans le cadre d'un Programme ministériel de soutien financier à la mission globale.

Il vise à faciliter l'exercice de la reddition de comptes en tenant compte des exigences requises par les différents ministères offrant un soutien financier à la mission globale. D'ailleurs, le ministère de la Santé et des Services sociaux vient de produire un cadre de référence en matière de reddition de comptes. Ce document, déjà accessible sur leur site Internet, devrait vous être acheminé par l'Agence de la santé et des services sociaux dans les prochaines semaines.

Le guide rédigé par la TROCL comporte une section entièrement dédiée à la rédaction du rapport d'activités, qui reste l'outil par lequel l'organisme démontre ses réalisations et ses approches. Il n'a surtout pas la prétention de proposer un modèle uniforme du rapport d'activités, puisqu'il doit refléter la couleur et la créativité des organismes.

En espérant qu'il vous sera utile.

Les p'tites nouvelles des organismes à mandat régional

Le 4 février dernier, une délégation de la Table des OMR a rencontré le caucus des cinq députés de l'ADQ de la région, afin de leur faire connaître l'existence des organismes communautaires autonomes à mandat régional. La Table a profité de cette rencontre pour déposer un ensemble de documents présentant les spécificités d'un organisme à mandat régional. Ces derniers exposent les dernières statistiques, un répertoire détaillé des organismes membres de la Table des OMR, ainsi qu'un résumé des missions et des activités offertes. Ces documents de présentation ont été rédigés en illustrant le portrait régional et par MRC de l'étendue des réalisations des organismes.

La Table poursuit ses actions visant à faire connaître et reconnaître les spécificités d'un organisme communautaire autonome à mandat régional ou desservant plus d'une MRC, auprès des différentes instances de la région. En effet, les membres de la Table des OMR prévoient rencontrer les CLD de la région.



MISSION COLLECTIVE : bâtir un Québec sans pauvreté est une nouvelle campagne de mobilisation pour démontrer à l'Assemblée nationale notre volonté commune de faire du Québec une société sans pauvreté et l'engager, au nom des droits humains, à combattre la pauvreté, ici, dès maintenant.

La campagne **MISSION COLLECTIVE** : bâtir un Québec sans pauvreté propose une pétition à trois volets :

- l'accès à des services publics universels de qualité ;
- le relèvement du salaire minimum de façon à permettre aux travailleurs et aux travailleuses de sortir de la pauvreté ;
- la hausse des protections publiques pour assurer des conditions de santé et de dignité à toute personne qui n'a pas un revenu suffisant.

Signer cette pétition est un geste citoyen pour avancer sur la route d'un Québec sans pauvreté, au nom des droits, afin de devenir une société riche de tout son monde.

Vous avez reçu des cartes par le biais du MÉPAL et vous avez deux options pour le retour des cartes postales : retour direct au Collectif pour un Québec sans pauvreté OU retour au MÉPAL qui acheminera les cartes au Collectif. Pour plus d'informations sur la mission collective : <http://www.pauvrete.qc.ca/>

Une bonne nouvelle pour Moisson Lanaudière

La TROCL a appris en janvier dernier que l'entreprise Olymel et ses employés ont offert un don majeur de 500 000 \$ en denrées alimentaires au profit de Moisson Lanaudière et des banques alimentaires de la région. Le président-directeur général d'Olymel, M. Réjean Nadeau, affirmait que « *Le geste que nous posons n'aurait pas été possible sans l'implication de nos travailleurs et la collaboration des dirigeants syndicaux. C'est un effort collectif qui profitera à l'ensemble de la communauté* ». Cette collaboration démontre qu'une entreprise peut être solidaire de la région dans laquelle elle est implantée. Félicitations à Moisson Lanaudière !

DATES IMPORTANTES À RETENIR !



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE

Date : Mardi le 1er avril 2008

Heure : 9h00 À 12h30

Endroit : Club de golf Montcalm à St-Liguori

RAPPEL—FORMATION SUR LA RELÈVE

Le thème de la relève des travailleuses et travailleurs, au sein des organismes communautaires, est un enjeu important. Voici l'occasion **d'amorcer une réflexion collective** sur la situation lanauoise et surtout, de nous donner une ligne directrice en **ciblant des actions régionales pour faire face à cette réalité**. Vous aurez l'opportunité de réfléchir, d'échanger, de prendre connaissance de 2 recherches fort pertinentes sur l'état de la situation, d'identifier des moyens afin de vous préparer à la venue de la relève dans vos organismes et regroupements.

Date : 10 avril 2008

Endroit : Club de golf Montcalm à St-Liguori

** Inscription au Centre régional de formation de Lanaudière.*

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Nous tenons à vous rappeler la date de notre assemblée générale annuelle qui se tiendra le 18 juin 2008 au Club de golf Montcalm à St-Liguori. La convocation et les documents pertinents vous seront acheminés au moment opportun.



Table Régionale des Organismes Communautaires de Lanaudière

25, rue St-Louis, St-Esprit (Qc)

Téléphone : (450) 839-6085 Télécopieur : (450) 839-6370

Ligne sans frais : 1-866-839-6085

Courriel : trocl@trocl.org